

**Question avec demande de réponse écrite E-002715/2024**

**à la Commission**

Article 144 du règlement intérieur

**Philippe Olivier (PFE), Marie Dauchy (PFE), Pascale Piera (PFE)**

Objet: Soutien aux métiers touchés par la fin des moteurs thermiques en 2035

Dans le cadre de son «pacte vert», l'Union européenne a fixé l'objectif de mettre fin à la commercialisation de véhicules thermiques neufs en 2035 dans le continent.

Cette décision, totalement déraisonnable et éloignée de tout fondement scientifique, va conduire à la disparition de nombreux métiers du secteur thermique en Europe.

Ingénierie, fabrication, maintenance, logistique, systèmes d'échappement... tous les segments des métiers de la filière des voitures thermiques seront lourdement touchés.

L'Observatoire de la métallurgie chiffre à 100 000 le nombre d'emplois qui pourraient disparaître chez les constructeurs, leurs sous-traitants et équipementiers d'ici à 2035 – et il ne s'agit là que de la filière «amont».

En définitive, cette politique du tout-électrique va exposer des centaines de milliers d'Européens, et notamment de Français, à des licenciements massifs ainsi qu'à des reconversions forcées, si tant est qu'il puisse y avoir reconversion dans le même secteur pour certains métiers.

La Commission européenne a-t-elle prévu un plan d'aides spécifiques pour soutenir ces filières autoritairement arrêtées et les salariés pour lesquels des plans de reconversion professionnelle doivent être engagés?

Dépôt: 2.12.2024